

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juillet 2025 à 19 h 30, à la salle du centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire M. David McKay
- la conseillère Nathalie Lanthier
- la conseillère Mélissa Morin
- la conseillère Kim Jones
- le conseiller Paul Gauthier

formant quorum sous la présidence du maire, M. David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Danielle Glode et la greffière-trésorière adjointe, Mme Manon Cuillerier sont aussi présentes. La conseillère Mme Marie T. Dupont et le conseiller M. Danny Raymond sont absents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 14 juillet 2025 à 19 h 30.

2025-07-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 et que tout semble conforme,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le point suivant soit retiré de l'ordre du jour et que ce retrait soit consenti à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 4.1. Demande de soutien financier – OBNL *Briser l'isolement chez les aînés Centre d'Écoute Montérégie*

QUE le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour et que cet ajout soit consenti à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 5.7. Ratification – Embauche de 2 accompagnateurs pour le camp de jour 2025 ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit dispensée d'en faire la lecture ;

QUE le conseil adopte l'ordre du jour suivant tel que modifié :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025
- 3.2. Adoption du *Règlement numéro 349-01-25 modifiant le Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2025*
- 3.3. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
- ~~4.1. Demande de soutien financier – OBNL *Briser l'isolement chez les aînés Centre d'Écoute Montérégie*~~
5. Ressources humaines
- 5.1. Démission – Directeur du service de Sécurité incendie
- 5.2. Démission – Directeur adjoint du service de Sécurité incendie
- 5.3. Démission – Officier non-urbain
- 5.4. Ratification – Embauche d'un directeur du service de Sécurité incendie par intérim
- 5.5. Ratification – Embauche d'un directeur adjoint du service de Sécurité incendie par intérim
- 5.6. Ratification – Embauche d'un journalier saisonnier
- 5.7. Ratification – Embauche de 2 accompagnateurs pour le camp de jour 2025

6. Finances et trésorerie
- 6.1. Approbation de la liste des dépenses du mois de juin 2025
- 6.2. Autorisation de paiement à *GESPRO* pour les services de révision du devis pour soumission dans le cadre des travaux de réfection de pavage d'une portion du chemin Saint-Georges
- 6.3. Autorisation de paiement à *Vermeer* pour les travaux de réparation sur la déchiqueteuse à branches
7. Administration
8. Incendie et sécurité publique
- 8.1. Fin de l'entente pour la fourniture d'équipement de désincarcération
9. Travaux publics et voirie
10. Transport et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
13. Loisirs, culture et vie communautaire
- 13.1. Autorisation pour effectuer une demande de permis de vente de boisson pour la Fête familiale sportive 2025
- 14. Période de questions**
15. Levée de la séance ordinaire.

2025-07-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2025.

2025-07-003

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 349-01-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 349-24 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Mentions de la directrice générale et greffière-trésorière :

- L'objet et la portée du *Règlement numéro 349-01-25* est d'ajouter une nouvelle tarification de location de la salle communautaire Rémi-Sauvé en bloc d'heures ;
- Aucune modification n'a été apportée entre le projet du règlement déposé et le présent règlement ;
- Une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public lors de la séance tenante ;
- Les originaux du règlement sont déposés et conservés aux archives de la Municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a jugé opportun de permettre la location de la salle communautaire Rémi-Sauvé en bloc d'heures afin de permettre à divers organismes d'offrir des cours et formations aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 9 juin 2025 par le conseiller Danny Raymond ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du *Règlement numéro 349-01-25 modifiant le Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2025* a été déposé par le conseiller Danny Raymond lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le *Règlement numéro 349-01-25 modifiant le Règlement numéro 349-24 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2025* soit et est adopté ;

QUE CE CONSEIL DÉCRÈTE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement a pour but d’apporter les modifications au règlement numéro 349-24 afin d’ajouter un tarif de location par bloc d’heure pour la location de la salle communautaire Rémi-Sauvé.

ARTICLE 2 AJOUT D’UN TARIF DE LOCATION PAR BLOC D’HEURE À L’ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT 349-24

Location de la salle municipale : par bloc d’heure, minimum 2 heures 45 \$

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
09-06-2025	Espace MUNI Mme Doreen Assaad Présidente d’Espace MUNI Mairesse de la Ville de Brossard	Élections municipales 2025 – Coconstruire des municipalités inclusives pour chaque génération
03-07-2025	Parc du canal de Soulanges Mme Marianne Sigouin-Lebel, MAP Directeur générale	Invitation au 5 à 7 des collaborateurs à l’Embouchure et préouverture du festival nautique
04-07-2025	Zone Loisir Montérégie M. Stéphane Bolduc Directeur général	Octroi d’une subvention de 2 633 \$ dans le cadre du Programme d’aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH) 2025-2026 Volet 1 – Soutien à accompagnement

2025-07-004

DÉMISSION – DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE *M. Marc-André Dubé* a remis sa démission à titre de directeur du service de Sécurité incendie déposé par courriel le 20 juin 2025 ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal prenne acte et entérine la démission de *M. Marc-André Dubé*, effective le 11 juillet 2025 à titre de directeur du service de Sécurité incendie.

QUE le conseil municipal remercie *M. Dubé* pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite bonne continuation dans ses projets futurs.

2025-07-005

DÉMISSION – DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE *M. Éric Brochu* a remis sa démission à titre de directeur adjoint du service de Sécurité incendie déposé par courriel le 18 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE *M. Brochu*, souhaite demeurer au sein du service de Sécurité incendie à titre de pompier ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil prenne acte et entérine la démission de *M. Éric Brochu*, effective le 29 juin 2025 à titre de directeur adjoint du service de Sécurité incendie ;

QUE *M. Brochu* demeure au sein du service de Sécurité incendie à titre de pompier ;

QUE le conseil municipal remercie *M. Brochu* pour les services rendus à la Municipalité à titre de directeur adjoint du service de Sécurité incendie.

2025-07-006

DÉMISSION – OFFICIER NON-URBAIN

CONSIDÉRANT QUE *M. Stéphane Trottier* a remis sa démission à titre d’officier non-urbain et pompier du service de Sécurité incendie déposé le 7 juillet 2025 ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal prenne acte et entérine la démission de *M. Stéphane Trottier*, effective le 7 juillet 2025 à titre d’officier non-urbain et pompier du service de Sécurité incendie.

QUE le conseil municipal remercie *M. Trottier* pour les services rendus à la Municipalité et lui souhaite bonne continuation dans ses projets futurs.

2025-07-007

RATIFICATION – EMBAUCHE D’UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de Sécurité incendie, *M. Marc-André Dubé* a remis sa démission effective au 11 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QU’afin d’assurer la pérennité de la sécurité incendie et civile de la Municipalité, celle-ci doit se doter d’un directeur du service de Sécurité incendie de façon ponctuelle ;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par *M. Patrice Lavergne* ;

CONSIDÉRANT la recommandation d’embauche de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d’avis que le directeur des services de Sécurité incendie des municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Sainte-Marthe, *M. Patrice Lavergne* possède toutes les compétences pour occuper ce poste ;

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil ratifie l’embauche de *M. Patrice Lavergne* à titre de directeur du service de Sécurité incendie par intérim en date du 7 juillet 2025.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail entre les deux parties.

2025-07-008

RATIFICATION – EMBAUCHE D’UN DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur adjoint du service de Sécurité incendie est vacant depuis la démission de *M. Éric Brochu* ;

CONSIDÉRANT QU’afin d’assurer la sécurité civile, la saine gestion et la pérennité du service de Sécurité incendie, il est judicieux de procéder à l’embauche d’un remplaçant le plus rapidement possible ;

CONSIDÉRANT la recommandation d’embauche de la directrice générale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d’avis que le directeur adjoint des services de Sécurité incendie des municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et de Sainte-Marthe, *M. Richard Macdonald* possède toutes les compétences pour occuper ce poste ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil ratifie l’embauche de *M. Richard Macdonald* à titre de directeur adjoint du service de Sécurité incendie par intérim en date du 7 juillet 2025.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail entre les deux parties.

En raison de conflit d'intérêts, la conseillère Nathalie Lanthier se retire de la salle du conseil à 19 h 42.

2025-07-009

RATIFICATION – EMBAUCHE D’UN JOURNALIER SAISONNIER

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier saisonnier pour l’été 2025 est vacant ;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par *M. Anthony Sauvé* ;

CONSIDÉRANT la recommandation d’embauche de la directrice générale et le comité des ressources humaines ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil ratifie l’embauche de *M. Anthony Sauvé* à titre de journalier saisonnier pour l’été 2025 en date du 8 juillet 2025 ;

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat d’embauche entre les deux parties.

La conseillère Nathalie Lanthier revient à la salle du conseil à 19 h 44.

2025-07-010

RATIFICATION – EMBAUCHE DE 2 ACCOMPAGNATEURS POUR LE CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT la nécessité d’embaucher des accompagnateurs spécialisés pour le camp de jour 2025 pour des enfants ayant des besoins particuliers ;

il est proposé par la conseillère Kim Jones,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil ratifie l’embauche de *Mme Flavie Hébert et Mme Eloïze Poirier* en date du 26 juin 2025 à titre d’accompagnateurs spécialisés pour le camp de jour 2025.

QUE *Mme Hébert et Mme Poirier* soient rémunérées selon la grille salariale en vigueur.

2025-07-011

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2025

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Danielle Glode, directrice-générale et greffière-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière ;

Salaires versés du 1 ^{er} au 30 juin 2025	21 708,95 \$
Prélèvements bancaires du 1 ^{er} au 30 juin 2025	27 184,64 \$
Dépenses particulières payées du 1 ^{er} au 30 juin 2025	130 790,99 \$
Comptes à payer au 30 juin 2025	101 564,51 \$
TOTAL	281 249,09 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes de juin 2025 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Kim Jones
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière des comptes de juin 2025 ;

QUE la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1^{er} au 30 juin 2025 soit entérinée ;

QUE les chèques annulés numéros 9385 et 9450 soient entérinés ;

QUE le conseil autorise le paiement des comptes à payer au 30 juin 2025.

2025-07-012

AUTORISATION DE PAIEMENT À GESPRO POUR LES SERVICES DE RÉVISION DU DEVIS POUR SOUMISSION DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE D'UNE PORTION DU CHEMIN SAINT-GEORGES

CONSIDÉRANT la résolution 2025-04-016 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 avril 2025 pour l'octroi de mandat et l'autorisation de paiement pour les services de révision du devis pour soumission dans le cadre des travaux de réfection de pavage d'une portion du chemin Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT QUE les services pour la préparation du devis pour les services de contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux ont été rajoutés ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-04-016 autorisait la directrice générale et greffière-trésorière à payer un montant maximal de 2 750 \$ plus taxes applicables à la firme *GESPRO Groupe Conseil* ;

CONSIDÉRANT QUE le montant final réel s'élève à 2 967,50 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil amende la résolution 2025-04-016 et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer un montant maximal révisé de 3 411,89 \$ taxes incluses à la firme *GESPRO Groupe Conseil* pour leurs services relatifs aux travaux de réfection de pavage d'une portion du chemin Saint-Georges à même le poste budgétaire 02 130 00 414 ;

QUE la dépense soit financée à partir de l'excédent non affecté ;

QUE la dépense soit soumise lors de la reddition de dépenses admissibles dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028).

2025-07-013

AUTORISATION DE PAIEMENT À VERMEER POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LA DÉCHIQUETEUSE À BRANCHES

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à payer à *Vermeer Canada inc.* un montant de 15 422,12 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 02 320 10 526 ;

QUE la dépense soit partagée en parts égales entre les municipalités de Saint-Télesphore, Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Clet lors de la reddition des dépenses de 2025, tel que stipulé selon l'entente intermunicipale.

2025-07-014

FIN DE L'ENTENTE POUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT la résolution 2023-08-21 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 août 2023 relatif à la signature de l’entente pour la fourniture d’équipement de désincarcération avec *Stéphane Trottier – Formapompier* ;

CONSIDÉRANT la mise à terme de l’entente à la suite de la démission de *M. Stéphane Trottier* au service de Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT l’offre de *Stéphane Trottier – Formapompier* pour l’achat des équipements de désincarcération au montant de 13 500 \$ plus taxes applicables ;

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil accepte la mise à terme de l’entente avec *Stéphane Trottier – Formapompier* pour la fourniture d’équipement de désincarcération ;

QUE le conseil refuse l’offre de *Stéphane Trottier – Formapompier* pour l’achat des équipements de désincarcération au montant de 13 500 \$ plus taxes applicables.

2025-07-015

AUTORISATION POUR EFFECTUER UNE DEMANDE DE PERMIS DE VENTE DE BOISSON POUR LA FÊTE FAMILIALE SPORTIVE 2025

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer une demande de permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques lors du Festival sportif familial auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux* (RACJ).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la séance ont posé des questions ou ont apporté des commentaires sur les sujets suivants :

- Les arbres à couper au parc André-Leblanc
- Nuisance concernant les objets volumineux non ramassées lors de la collecte
- Le fauchage des terrains de la rue Marcel-Descent

2025-07-016

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés,

il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL,

QUE la séance ordinaire du 14 juillet 2025 soit levée à 20 h 04.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay
Maire

Danielle Glode
Directrice générale et greffière-trésorière